

En Suisse, l'homéopathie est reconnue et remboursée!

C'est un grand moment pour l'homéopathie en Suisse. Les prestations de médecine complémentaire, dont l'homéopathie, continueront d'être remboursées par l'assurance maladie.

Le Conseil fédéral a supprimé vendredi 16 juin 2017, l'échéance des remboursements temporaires qui prenait fin le 1er août. Cette décision confirme la volonté affichée par la population en 2009.

[Communiqué du gouvernement suisse :](#)

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-67050.html>